



Secrétariat général

Tél. : (33) 01 44 27 67 96  
Fax : (33) 01 40 46 90 96  
Mél. [smf@smf.emath.fr](mailto:smf@smf.emath.fr)

Publications

Tél. : (33) 01 44 27 67 99  
Fax : (33) 01 40 46 90 96  
Mél. [publications@smf.emath.fr](mailto:publications@smf.emath.fr)

Comptabilité

Tél. : (33) 01 44 27 67 98  
Fax : (33) 01 40 46 90 96  
Mél. [comptabilite@smf.emath.fr](mailto:comptabilite@smf.emath.fr)

Diffusion

Maison de la SMF  
Case 916 - Luminy  
F-13288 MARSEILLE  
CEDEX 09  
Tél. : (33) 04 91 26 74 64  
Fax : (33) 04 91 41 17 51  
Mél. [abonnements@smf.emath.fr](mailto:abonnements@smf.emath.fr)

**PV du Conseil d'administration de la SMF du 24 mai 2019**

**Membres du CA présents :** F. Bayart, G. Bourgeois, J. Buzzi, R. Danchin, D. Dos Santos Ferreira, A. Ernoult, A. Grigis, F. Klopp, S. Monniaux, L. Moser, L. Nyssen, M. Puel, M. Romagny et S. Seuret.

**Invités :** P. Foulon et S. Albin

**Excusés :** H. Biermé, J.-R. Chazottes, F. Hélein, G. Monna, B. Rémy, C. Ropartz, J.-P. Tual, S. Vaienti et M. Zani.

**Procurations :** J. Germoni et S. Vaienti.

**1- Approbation du PV du CA du 15 mars 2019**

**2- Trésorerie**

D. Dos Santos Ferreira présente le bilan financier consolidé 2018 de la SMF, en présence de Maître Leclerc, commissaire aux comptes. Le budget total est d'environ 3 M€ (en baisse de 150 k€ par rapport à 2017), réparti environ d'un tiers pour la SMF et de deux tiers pour le CIRM/SMF. Sur l'année, nous constatons une augmentation du chiffre d'affaires de 75 k€ du côté SMF (un peu artificielle car prenant en compte les retards de publications 2017) et une baisse côté CIRM imputable à un déficit de fréquentation du centre pendant la grève SNCF du printemps 2018 et certaines semaines de travaux. Par ailleurs, si les recettes côté SMF sont plus importantes, les dépenses le sont aussi : impression des publications en retard et coût de la rupture conventionnelle dans le secrétariat éditorial par exemple. La mise en place du nouveau système informatique impacte assez peu les comptes 2018 car son coût est étalé en amortissements sur 5 ans.

Maitre M. Leclerc pense que le retour à l'équilibre pour 2019 est possible si les délais de publication sont tenus.

D. Dos Santos Ferreira signale que les règles comptables des associations vont changer et qu'il faudra désormais chiffrer et inclure dans les comptes les mises à disposition (locaux, personnel, etc.)

**3- Vie de la SMF et de la communauté**

**3.1 Modification des statuts :** D. Dos Santos rappelle que suite à une réponse très tardive de l'administration, la procédure d'examen des statuts a pris du retard entre octobre et janvier 2019. Les modifications principales des statuts ont été votées par l'assemblée générale exceptionnelle le 21 septembre 2019. Depuis février 2019, la SMF est en contact avec Mme F. Racine (bureau des associations et fondations, ministère de l'intérieur) et a reçu de l'aide (bénévole) de la part de Maître L.

Monnet, afin de mettre les statuts en conformité avec les dernières lois et règles édictées par le Conseil d'état. En particulier, des statuts-types ont été proposés depuis le vote par l'AGE de la SMF. Ainsi, la nouvelle mouture des statuts est très actuelle et prend en compte les dernières réglementations. Ces modifications sont en attente de l'approbation du MENSUR (ministère de tutelle de la SMF), puis devra être validée par le Conseil d'Etat. Même sous l'hypothèse la plus optimiste, le processus ne sera pas terminé d'ici la date initialement prévue pour le prochain CA (21 juin). De ce fait, on propose de réunir le prochain CA (celui durant lequel le nouveau bureau doit être élu) après notification de l'acceptation des nouveaux statuts. En attendant, le bureau actuel ne traitera que les affaires courantes.

**3.2- Personnel :** la nouvelle secrétaire éditoriale, Odile Boubakeur, donne entière satisfaction, et a été titularisée avant la fin de sa période d'essai. C. Ropartz est en arrêt maladie depuis le 25 avril, et C. Munusami (CIRM) est en arrêt maladie depuis avril. Le nouveau système informatique permettant un meilleur partage des informations entre le personnel, ces arrêts n'impactent pas (trop) le fonctionnement de la SMF.

**3.3- Système informatique :** le nouveau site est en voie de stabilisation. Les petits incidents sont de moins en moins fréquents, et le système de paiement et d'abonnement est pleinement opérationnel (pour info, 770 livres ont été commandés en ligne depuis janvier). La description détaillée de tous les ouvrages disponibles avance : elle est maintenant faite pour toute la collection *Astérisque* ainsi que pour les *Gazettes* jusqu'à 1997.

Il y a, à ce jour, 1575 adhérents (1550 en 2018, le 21 mai). Au lieu d'offrir aux nouveaux adhérents des ouvrages gratuits, on envisage de leur proposer des bons d'achat en euros (plus faciles à gérer en ligne). Par la même, on pourrait fidéliser les adhérents en leur proposant des bons d'achat au bout de quelques années.

Il y a 3 500 abonnés twitter (compte maintenu par B. Duchesne).

**3.4- ICM 2026 :** la dernière réunion a eu lieu le 9 mai à l'IHP et a regroupé des représentants de l'Académie des Sciences, du CNFM, de l'INRIA, de l'INSMI et des trois sociétés savantes de mathématiques. Elle a donné lieu à la rédaction d'un texte de cadrage de la candidature. Coexisteront un comité d'organisation, un comité de pilotage et une cellule de communication (concernant la communauté scientifique). L'IMU exige par ailleurs l'utilisation d'un *Professional Congress Organizer*.

**3.5- Financement de la recherche :** un premier sondage sur le financement de la recherche a été analysé, et a fait ressortir quatre thématiques principales intéressant les acteurs de la recherche française, à savoir : le financement institutionnel de la recherche publique, l'emploi scientifique, l'organisation administrative de la recherche, et les relations entre recherche publique et société. Grâce au travail considérable de P. Lemaire, soutenu par la SMF, des enquêtes plus précises sur ces

quatre thématiques ont été ouvertes. La synthèse des réponses sera publiée progressivement sur <https://societes-savantes.fr>, et présentée le 4 juin prochain.

**3.6- PEDR :** devant la pénurie des primes destinées aux chercheurs CNRS (10 par an pour environ 400 chercheurs), le comité de la section 41 a décidé de ne plus participer au processus de sélection, pour éviter des décisions arbitraires pouvant paraître injustes aux yeux des candidats.

**3.7- Journée des jeunes entrants :** a eu lieu le jeudi 11 avril 2019 à l'IHP. Le stand de la SMF était malheureusement placé à un endroit peu stratégique, et le public n'était pas très nombreux.

#### **4- Point sur la cellule**

Pour les publications, le partage des tâches entre Marseille et Paris s'organise entre M.-F. Koussémon qui s'occupe de l'expédition et M. Rodrigues qui s'occupe de la facturation.

C. Musumani, en arrêt maladie depuis début avril, est partiellement remplacé par un CDD qui est guidé par M.-F. Koussémon dans ses activités.

Les achats de livres à la cellule se montent à 3 500 € depuis le début de l'année.

Enfin, 11 cartons de livres (emballés par les soins de la SMF) vont être donnés au « village des mathématiques » en Turquie. Pour des raisons de coût, ils vont transiter par le Portugal.

#### **5- CIRM**

**5.1- Extension du CIRM :** en avril, la commission de sécurité a donné son feu vert pour l'exploitation du restaurant et du nouvel hôtel. Le restaurant fonctionne pleinement depuis quelques semaines, modulo quelques ajustements mineurs, et presque toutes les chambres sont utilisables (il en manque 4), ce qui permettra à court terme d'atteindre une capacité d'accueil maximale de 127 lits (à condition de partager les lits).

La construction des bâtiments destinés aux conférences a accusé quelques légers retards dernièrement (souvent imputables à des problèmes de communication entre les nombreuses entreprises intervenant sur le chantier), et la visite de la commission de sécurité initialement prévue fin mai a été reportée.

L'inauguration du nouveau CIRM aura lieu le 16 octobre 2019.

**5.2- Occupation du CIRM :** il y a eu environ 3 400 visiteurs en 2018 (contre 3700 en 2017, année exceptionnelle), 4660 participants sont annoncés pour 2019, et 3 888 pour 2020 (nombre loin d'être définitif, car beaucoup de programmes n'ont pas été lancés). A signaler toutefois que l'appel d'offre du premier semestre 2019 (pour l'organisation de conférences entre janvier et mai 2021) a reçu moins de dossiers que les dernières années, et la pression pour organiser une conférence est donc

devenue subitement moins forte. Il convient de s'interroger sur les raisons de cette diminution du nombre de candidatures.

Si la capacité du CIRM a augmenté, les subventions, elles, n'ont pas changé. P. Foulon rappelle que le véritable coût d'un séjour au CIRM se situe autour de 1 000 €, mais qu'un participant même non subventionné n'en paie que la moitié.

**5.3- Conseil scientifique :** la nouvelle présidente du CS est F. Dal'bo. Le CS comporte actuellement 20 personnes avec parité complète (étrangers/français, femmes /hommes).

**5.4-Personnel du CIRM :** le départ de la gestionnaire financière historique, M. Milton, est imminent. Depuis le début de la semaine, elle est secondée par J. Vitale (titulaire d'un master de gestion-compatibilité et issue de l'Institut Supérieur de Gestion) recrutée sur un CDD.

Le mandat du directeur actuel du CIRM, P. Foulon, se termine le 31 août 2020. L'appel à candidature pour la direction du CIRM est ouvert jusqu'au 31 août 2019 (auditions prévues en septembre).

## **6- Enseignement**

**6.1- Réforme du lycée :** alors que les élèves de 1ère commencent à choisir leurs spécialités, le mécontentement est général (toutes matières confondues) et abondamment affiché par voix de presse. La SMF a publié dans la presse quelques articles s'inquiétant de la place congrue réservée aux mathématiques en classe de 1ère. La communication du ministère est pour le moins maladroite : une certaine suffisance avec parfois intimidation envers les enseignants qui s'expriment publiquement, gardes à vue après les manifestations, etc.

Selon les projections, la spécialité mathématiques sera choisie au mieux par 70 % des élèves de filière générale (alors que 85 % des élèves de 1ère suivaient des cours de mathématiques cette année).

Des auditions du CSP sur le programme de terminale ont eu lieu avec le CFEM, l'APMEP et l'UPS. Le niveau du module « mathématiques expertes » est élevé ; le contenu du module « mathématiques complémentaire » est encore flou. Se pose par ailleurs le problème de l'enseignement après les vacances de printemps, alors que les épreuves du bac auront déjà eu lieu.

**6.2- Réforme de la formation des enseignants :** 3000 contrats AED (assistants d'éducation dans le secondaire) vont être mis en place à la rentrée. Il s'agit de contrats de 3 ans rémunérés jusqu'à 1 000 € par mois en dernière année destinés aux étudiants de niveau L2-L3-M1. Les allocataires AED doivent à la fois être présents dans des établissements secondaires (8 heures de présentiel par semaine devant les élèves mais, en principe, pas en situation de responsabilité) et suivre le cursus universitaire en validant leurs examens (un seul redoublement autorisé). Les publics visés sont les futurs professeurs des écoles ou du secondaire dans des disciplines où

les vocations manquent (i.e. maths). Les modalités de la mise en place concernent à la fois le rectorat, les responsables de licences de maths, et les ESPE, et ne sont pas bien définies (pas de texte de cadrage). Idéalement, il faudrait que ces AED soient concentrés dans quelques universités afin d'avoir de gros groupes d'étudiants, mais il semblerait au contraire que les 3000 emplois de la rentrée prochaine seront éparpillés sur tout le territoire.

La SMF va écrire un texte pour attirer l'attention du ministère sur les points qui inquiètent les universités et insister sur la nécessité d'une collaboration entre les académies et les universités.

Le concours de recrutement dans l'enseignement secondaire est finalement placé en M2, à partir de la rentrée 2020. L. Nyssen a contacté des collègues pour faire des propositions de sujets, à faire remonter au ministère et à l'inspection générale.

**6.3- Mission Mathématiques :** une réunion sur les *Labomaths* animée par C. Torossian a eu lieu récemment lors du colloque des 50 ans des IREM. Les IREMs s'inquiètent de ce que les moyens attribués aux *Labomaths* risquent de réduire les moyens des IREMs. Pour le premier degré, C. Torossian a annoncé qu'il était en train de dégager des moyens pour envoyer des PRAGs enseigner les mathématiques aux élèves de licences de lettres et sciences humaines susceptibles de devenir professeurs des écoles.

**6.4 Année des mathématiques :** la journée de lancement est le 2 octobre à la Sorbonne. Sont prévues en outre une journée (délocalisée par académie) sur le numérique et l'intelligence artificielle en janvier, la semaine des mathématiques en mars et le forum « mathématiques vivantes » à Lyon du 13 au 16 mai.

Il semblerait malheureusement que la communication sur l'année des mathématiques vers les établissements secondaires n'ait pas été faite. Peu d'établissements sont conscients que l'année des maths démarre à la rentrée et les éventuels déplacements vers les événements prévus n'ont donc pas été pris en compte dans le budget.

A l'initiative de l'APMEP et de l'ADIREM, on envisage de créer un agenda partagé de la diffusion mathématique (première réunion le 22 mai). Le représentant SMF est J. Buzzi.

## 7- Publications

**7.1- Avancement des publications :** tout le retard est résorbé, et nous sommes en phase avec le calendrier prévisionnel de publication. Autre signe encourageant, les soumissions d'articles aux *Bulletins de la SMF* et aux *Mémoires de la SMF* remontent (autant de manuscrits reçus en 6 mois que sur l'ensemble de l'année 2018).

A court terme, on envisage de changer de base éditoriale pour nos revues, et de faire évoluer les formats Latex pour les *Mémoires de la SMF* et *Astérisque* (utilisation de la classe *Cedram*).

**7.2- Ventés** : l'inéluctable érosion des ventes continue, mais de façon très modérée cette année. Un nettoyage des bases de données et des doublons d'abonnement a été effectué, ce qui a aussi pu modifier notre comptage. Nous pensons que le nouveau contrat avec un agent commercial travaillant en Chine et l'intégration des *Annales de l'ENS* dans le contrat avec l'AMS. permettront d'infléchir cette érosion.

**7.3- Référencement** : afin d'augmenter la visibilité des collections de la SMF de par le monde et de toucher ainsi un nouveau public (auteurs et lecteurs), il faut améliorer leur référencement par des bases de données bibliographiques dépassant le cadre strict des mathématiques. Le référencement par Scopus, Web of Science et Google Scholar est à l'étude.

**7.4- Prise de position sur le plan S** : le protocole d'accord de 4 ans entre le consortium Couperin et Elsevier (incluant l'année 2019) stipule une baisse progressive de 13 % du prix des abonnements. Mais l'accord contient aussi une clause d'*open access* suspecte : un an après publication, Elsevier crée une fiche bibliographique sur Hal contenant un lien vers une version "manuscrit auteur accepté" située sur un serveur d'Elsevier. Deux ans après, ce manuscrit est mis sur Hal.

L'accord parle aussi d'une réduction des APC d'environ 25%. Mais les chiffres restent astronomiques : 1 500 € par article *après réduction*.

## **8- Grand Public**

**8.1- Evénements grand public** : la première conférence « mathématiques étonnantes » a eu lieu le 16 avril à Jussieu. La prochaine est prévue le 1<sup>er</sup> octobre à Orsay (O. Faugeras et Y. Freignac). Le public était constitué de 40 % d'étudiants, 40 % de chercheurs, et de 20 % d'enseignants du secondaire.

Les cycles « plus anciens » (1TIM, 1Q1C) continuent à attirer du public, et on aimerait pourvoir les diffuser davantage en ligne.

Les « journées des lauréats de l'Académie » auront lieu les 7-8 novembre 2019 à Bordeaux.

La journée « Science et Media » est prévue le 16 janvier 2020 à la BNF.

Enfin, la prochain « forum emploi maths » se tiendra le 15 octobre à la Villette.

**8.2 - Conférence SMF** : Un volume de Séminaires et congrès contenant les textes de 18 exposés de SMF 2018 va sortir d'ici peu. L'organisation de la troisième conférence SMF est déjà bien avancée. Elle aura lieu du 25 au 29 mai 2020 à l'Institut Elie Cartan (Université de Lorraine), avec la journée grand public le 26 mai. Le comité scientifique est présidé par A. Guionnet et les orateurs pléniers pressentis viennent d'être contactés.

**8.3 – Etats de la recherche :**

- 2 sessions organisées en 2019 : Cryptographie (Aussois , 18-22 mars, organisateur : D. Stelhé) et mécanique quantique (CIRM, 22 -26 avril, organisateurs : J. Sabin et S. Nonnenmacher).
- 2 sessions sont prévues en 2020 : EDP et Probabilités pour la biologie (CIRM, 3 -7 février, Organisateurs : G. Chapuisat, P. Pudlo et G. Raoul) et théorie mesurable des groupes (CIRM, 5-9 octobre 2020, organisateurs : D. Gaboriau, C. Houdayer et R. Tessera).
- Pour 2021, le comité scientifique des Etats de la Recherche (composé de F. Boyer (président), V. Calvez, X. Caruso, J. Grivaux et F. Pene) est à la recherche d'organisateur.

**8.4 Semaines CIRM-SMF :** deux semaines sont programmées en 2019, mais aucune candidature n'a été déposée pour 2020. Les organisateurs du 2ème état de la recherche 2020 vont envoyer un dossier afin que leur conférence puisse être « requalifiée » CIRM-SMF et être ainsi subventionnée par la SMF. Une piste pour 2021 et les années suivantes serait d'articuler les Etats de la Recherche avec les semaines CIRM-SMF.

### **9- Votes et décisions**

- Validation à l'unanimité du PV du CA du 15 mars 2019.
- Le conseil valide à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2018 et approuve la clôture des comptes.
- Après lecture, le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité moins une voix.
- Une motion est adoptée à l'unanimité par le CA pour apporter le soutien de la SMF Tuna Altinel, MCF à l'Université Lyon I et emprisonné depuis quelques semaines en Turquie.
- Une motion sur le projet d'accord entre le consortium Couperin et l'éditeur Elsevier, relayant les inquiétudes de la SMF sur les termes de l'accord, est adoptée à l'unanimité par le CA.
- Nominations au conseil scientifique de la SMF : renouvellement de B. Cadre, C. Lescop, L. Mazliak et F. Wagner pour un 2ème mandat. Unanimité.

### **Annexe 1 : Motion de soutien à Tuna Altinel**

« La SMF souhaite exprimer son indignation suite à l'emprisonnement en Turquie de Tuna Altinel, maître de conférences à l'université Claude Bernard Lyon 1 au sein de l'institut Camille Jordan. Notre collègue Tuna Altinel a été emprisonné le samedi 11 mai au motif de sa participation à une conférence organisée à Lyon en février dernier par l'association "Amitiés kurdes de Lyon et Rhône-Alpes", alors qu'il tentait de récupérer son passeport confisqué à son arrivée à Istanbul le 12 avril. Tuna Altinel fait partie des « universitaires pour la paix » qui en janvier 2016 ont signé une pétition appelant à l'arrêt des combats au Kurdistan turc et à la reprise des négociations. Comme nombre de signataires de cette pétition « Nous ne serons pas complices de ce crime », Tuna Altinel est aussi poursuivi par les autorités turques pour "propagande pour une organisation terroriste" au nom de l'article 7/2 de la loi antiterroriste. La SMF réaffirme son soutien et sa solidarité à notre collègue Tuna Altinel dans sa situation, et plus généralement aux chercheurs, universitaires et intellectuels signataires de la pétition "Academics for Peace", et rappelle que la liberté d'expression et la liberté de recherche et d'enseignement sont des droits fondamentaux des sociétés démocratiques. Elle encourage également la communauté mathématique à s'associer aux différentes actions entreprises par son comité de soutien. »

### **Annexe 2 : Motion sur le projet d'accord Couperin-Elsevier**

« La SMF a pris note de l'accord de principe signé entre l'association Couperin et Elsevier. Le travail mené par Couperin a permis des avancées notables sur les tarifs d'abonnement, ce qui marque une rupture par rapport à la politique menée par Elsevier (et subie par les universités) depuis des années. Cependant, cet accord, en l'état actuel, comporte de nombreux problèmes.

Il semble dangereux et incompréhensible qu'il prévoie une ingérence de Elsevier dans l'archive institutionnelle HAL. Les délais prévus (mise à disposition au bout de 12 mois) contredisent la loi pour la République numérique qui limite l'embargo à 6 mois pour les sciences exactes. Les modalités envisagées (dépôt automatique d'une notice sur HAL avec lien vers une plateforme Elsevier) vont à l'encontre d'une sensibilisation des chercheurs pour un dépôt, dès que possible, de la version "manuscrit auteur accepté" sur une plate-forme ouverte.

Par ailleurs, l'accord tel qu'il est envisagé, en prévoyant des remises sur les APC, semble promouvoir un modèle hybride, modèle contre lequel la SMF, le Conseil Scientifique de l'INSMI se sont déjà positionnés (et qui va même l'encontre du récent Plan S).

D'une manière générale les dispositions pour "développer" l'accès ouvert que prévoit cet accord semblent servir exclusivement l'intérêt de l'éditeur et ne laissent pas de place, ni de moyens pour soutenir et financer d'autres voies, comme celle d'accompagner les sociétés savantes et les petits éditeurs vers l'Open Access.

La SMF rappelle son attachement à une transition vers la science ouverte, dans le respect des différents modèles de publication. Par sa durée et son contenu, cet accord n'engage pas la France dans cette voie. »